

**LA MESURE DE L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF
DE BAISSÉ D'UN TIERS
DE LA PAUVRETE SUR CINQ ANS**

Tableau de bord

Avril 2008

Dans la lettre de mission adressée à Martin Hirsch en juillet 2007, le Président de la République et le Premier ministre ont affirmé leur souhait de fixer un objectif chiffré de baisse de la pauvreté. Cet engagement a été réaffirmé le 17 octobre, à l'occasion de la journée de lutte contre la misère. Il avait alors été annoncé que cet objectif serait suivi au travers d'un indicateur central, le taux de pauvreté ancré dans le temps, complété par d'autres indicateurs qui étaient à définir.

Le tableau de bord présenté ici répond à cette volonté de suivre au cours des cinq prochaines années l'évolution de la pauvreté. Il s'appuie sur les travaux du groupe « définition d'objectifs chiffrés de la pauvreté » animé par la Direction Générale de l'Action Sociale. Ce groupe s'est constitué suite à une demande du Comité Interministériel de lutte contre l'exclusion d'avril 2006, et était composé de représentants des différents services de l'Etat concernés (DGAS, DSS, DREES, DGUHC, DGTPE, DGEFP), de l'ONPES et de membres du CNLE. Au cours du dernier trimestre 2007¹, des réunions thématiques ont été organisées, comprenant une séquence d'auditions d'experts suivie d'un débat et d'une proposition d'objectifs prioritaires. La liste des thématiques traitées reprend les droits fondamentaux : pauvreté monétaire, emploi, logement, santé, exclusion financière, pauvreté des enfants et éducation. Une séance a été consacrée aux expériences européennes de fixation d'objectif et d'indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale.

Chaque indicateur du tableau de bord donne un éclairage complémentaire au taux de pauvreté ancré dans le temps. Il n'existe pas de mesure parfaite de l'évolution de la pauvreté, chaque indicateur présente des limites ou ne permet d'observer qu'une facette d'un phénomène multidimensionnel. D'où la nécessité de combiner différents indicateurs, y compris parce que les populations pauvres appréhendées à partir de différentes approches (monétaire, en conditions de vie, par rapport à l'appréciation subjective de cette notion) ne se recoupent que très peu².

Le taux de pauvreté ancré dans le temps est un indicateur de pauvreté semi-absolu : en début de période, on fixe le seuil de pauvreté à 60% du revenu médian (soit pour 2005, la dernière année connue, 817 euros). Au cours des cinq années qui suivent, on réévalue chaque année ce seuil, pour tenir compte de l'inflation. On comptabilise chaque année le nombre de personnes en dessous du seuil. Ce nombre, égal à plus de 7 millions en 2005, doit être inférieur à 5 millions 5 ans après (ce calcul sera mis à jour avec les données 2006, année qui constitue le point de départ de la période observée).

Le taux de pauvreté ancré dans le temps a été retenu comme indicateur central essentiellement pour trois raisons :

1. **C'est un indicateur adapté à l'objectif recherché** : on cherche à mesurer sur une période de 5 ans l'impact d'une politique globale de lutte contre la pauvreté. Il faut donc identifier un indicateur d'évaluation de politique publique et non un indicateur visant à observer et caractériser un phénomène social. C'est pourquoi nous avons privilégié une mesure absolue de l'évolution de la pauvreté et non une mesure relative. La mesure relative est surtout une mesure d'inégalités, dont les évolutions dépendent de nombreux facteurs, et pas seulement de l'action menée envers les plus pauvres. De plus l'évolution du taux de pauvreté ancré dans le temps traduit plus directement le sentiment des personnes qui voient leur niveau de vie fluctuer en fonction du coût de la vie.

¹ Au cours du premier semestre 2007, un premier groupe de travail, animé par la DREES et associant l'ONPES, a rédigé une note sur les indicateurs de suivi de la pauvreté qui a été mobilisée dans les travaux du groupe « définition d'objectifs chiffrés de la pauvreté ».

² Dans un article paru dans économie et statistique de 2005, Madior Fall et Daniel Verger montrent que 22% des ménages sont pauvres selon au moins une des trois définitions utilisées dans l'article : monétaire relative, par conditions de vie et subjective, mais seulement 1,1% sont pauvres au regard des trois critères en même temps, 4,8% sont pauvres au regard d'au moins 2.

2. **C'est un indicateur reconnu** : le taux de pauvreté ancré dans le temps fait partie des indicateurs « conventionnels » de suivi de la pauvreté, que l'INSEE publie régulièrement. Il fait partie des 13 indicateurs de cohésion sociale retenus en 2006 par le Comité de protection sociale et qui sont suivis par l'ensemble des pays européens. L'ONPES ne l'a pas retenu parmi les 11 indicateurs centraux de suivi de la pauvreté et de l'exclusion sociale mais un passage de son rapport 2005-2006 décrit l'évolution de cet indicateur.

3. **La cible fixée est ambitieuse tout en restant atteignable** : la cible à atteindre, une baisse d'un tiers du taux de pauvreté ancré dans le temps en 5 ans, doit apparaître suffisamment ambitieuse pour mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par la lutte contre la pauvreté et inciter l'Etat à promouvoir des politiques spécifiques. Elle doit toutefois être réaliste pour rester mobilisatrice.

Dans les périodes de forte croissance des années 90, le taux de pauvreté ancré dans le temps sur cinq ans a déjà baissé dans des proportions équivalentes voire supérieures à celle attendue. La cible est donc atteignable. Mais sur les périodes les plus récentes, le taux de pauvreté ancré dans le temps a connu des évolutions nettement moins favorables. Ainsi, sur les cinq dernières années connues, 2000-2005, le taux a encore baissé de 22%, en particulier en raison d'un contexte économique encore favorable en début de période. Mais de 2002 à 2005, le taux de pauvreté ancré dans le temps a presque stagné, laissant présager pour 2002-2007 une très faible baisse du taux de pauvreté ancré dans le temps.

L'objectif affiché de baisse d'un tiers oblige donc à un renversement de la tendance actuelle. Il nécessite la mise en place d'une politique spécifique en direction des plus pauvres et ne sera pas atteint seulement grâce à la croissance économique.

Les limites de cet indicateur central peuvent être compensées avec les indicateurs complémentaires. Ces indicateurs complémentaires illustrent dix sous-objectifs qui déclinent l'objectif général de lutte contre la pauvreté. Chaque indicateur principal³ sera, dans la mesure du possible, rapporté à une cible à atteindre. Cette cible ne peut être la même pour tous les indicateurs. Il est nécessaire de la fixer en fonction des évolutions du passé et des politiques qui doivent être mises en œuvre.

1. L'indicateur ancré dans le temps est une mesure monétaire de la pauvreté. Cette approche est forcément restrictive, la pauvreté ne se limitant pas à une faiblesse de revenus. Pour prendre en compte l'aspect multidimensionnel de la pauvreté, cet indicateur doit être complété par une série d'indicateurs thématiques, qui permettent de mesurer les progrès dans chacun des domaines de la vie quotidienne (emploi, logement, santé, éducation/formation). Dans chaque domaine, un indicateur mesure **l'accès aux droits fondamentaux**. Certains de ces indicateurs ont un caractère préventif, pour éviter la reproduction de la pauvreté (comme les indicateurs portant sur l'éducation), ou l'aggravation de la pauvreté pour certaines catégories de pauvres (comme les indicateurs portant sur le taux d'emploi des plus de 50 ans).
2. L'indicateur central, même complété par des indicateurs thématiques, ne permet pas d'appréhender la question du cumul des difficultés, qui entraîne bien souvent la persistance dans la pauvreté. Pour mesurer ces phénomènes, deux indicateurs complémentaires peuvent être associés : **le taux de difficultés de conditions de vie** (score calculé sur une série de privations) et **le taux de persistance de la pauvreté**.

³ Le tableau de bord compte 15 indicateurs principaux, indiqués en gras sur le tableau de bord et 17 indicateurs complémentaires

3. La baisse du nombre de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté doit profiter à tous, y compris aux plus démunis. C'est pourquoi il est nécessaire de suivre également **des taux de pauvreté avec des seuils plus bas** (calculé à 40% et 50% du revenu médian) et **l'intensité de la pauvreté** (écart entre le revenu médian des ménages pauvres et le seuil de pauvreté à 60% de la médiane).
4. Pour garantir que l'objectif de baisse de la pauvreté ne sera pas atteint au détriment de la cohésion sociale, il convient d'ajouter un indicateur d'inégalités, permettant de s'assurer que la baisse de la pauvreté n'est pas associée à une augmentation des inégalités. On peut par exemple suivre **le taux de pauvreté relatif**. Par ailleurs, le taux de pauvreté relatif étant un indicateur souvent mis en avant jusqu'à présent, il est important de continuer à le suivre et de vérifier qu'il s'améliore également.
5. Enfin, la mesure monétaire de la pauvreté s'appuie sur l'estimation d'un niveau de vie (ressources du ménage rapportées au nombre d'unités de consommation) qui peut être assez éloigné de la notion de reste à vivre, une fois les charges fixes payées, qui traduit mieux le quotidien des personnes concernées. Cet écart s'explique essentiellement à cause des différences importantes des charges de logement selon le statut d'occupation du logement (propriétaire, locataire du secteur privé, locataire du secteur public, hébergé par des proches) et le lieu d'habitation (région parisienne, grande ville de province, autre zone). Cette notion de reste à vivre peut être approchée par **la part des dépenses préengagées dans le revenu courant des ménages**.

Le tableau de bord privilégie des indicateurs renseignés à partir de sources issues de la statistique publique. Ce choix a une limite forte, surtout dans une logique d'évaluation de l'action publique : le décalage temporel est parfois important avant de disposer des informations. D'autre part, les enquêtes qui alimentent une partie de ces indicateurs prennent mal en compte certaines catégories de ménages, comme les sans domiciles.

L'ONPES mène actuellement une réflexion sur l'opportunité et la faisabilité d'une méthode d'observation qui s'appuie sur la connaissance des situations de pauvreté des acteurs de l'insertion. Il s'agit de concevoir un outil de veille sur les phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale, qui pourrait s'apparenter au dispositif sentinelle dans le domaine sanitaire ou aux enquêtes de conjoncture dans le domaine économique. Les remontées d'information issues de cet outil de veille seront complémentaires au tableau de bord décrit ici.

Le nombre d'indicateurs présenté dans le tableau de bord a délibérément été limité à une trentaine, pour donner une vision synthétique de l'évolution de la pauvreté. Dans les domaines de la santé et du logement, ce tableau de bord général devra être complété par des tableaux thématiques, intégrant une liste plus détaillée d'indicateurs, permettant d'appréhender toutes les facettes du phénomène.

L'engagement gouvernemental du 17 octobre 2007 prévoit également de prendre en compte systématiquement l'impact des réformes en cours sur l'objectif de lutte contre la pauvreté. Un modèle de simulation est actuellement en cours de construction par la DGTPE et la DREES, avec la collaboration de l'INSEE, la DARES, la DGAS, la DGEFP et la direction du budget. Ce modèle permettra de mesurer l'impact sur une partie des indicateurs retenus dans le tableau de bord (pauvreté ancrée dans le temps, pauvreté relative, intensité de la pauvreté) des réformes envisagées.

La suite de cette note détaille les indicateurs qui pourraient composer ce tableau de bord et les tendances d'évolution récentes. La plupart de ces indicateurs existent déjà. Deux d'entre eux sont cependant à construire. Les indicateurs retenus peuvent tous être suivis sur la période 2007-2012.

Récapitulatif des indicateurs du tableau de bord

Objectif	Intitulé de l'indicateur	Dernière valeur connue	Dernière tendance d'évolution connue	Cible à atteindre
Lutter contre la pauvreté monétaire et les inégalités	<ul style="list-style-type: none"> - taux de pauvreté ancré dans le temps avec un seuil initial à 60% du revenu médian - taux de pauvreté au seuil de 60% <ul style="list-style-type: none"> - au seuil de 50 % - au seuil de 40 % - intensité de la pauvreté <ul style="list-style-type: none"> - taux de persistance de la pauvreté - part des dépenses préengagées dans le revenu des ménages du 1^{er} quintile 	<ul style="list-style-type: none"> - 2005 : 12,1% - 2005 : 12,1% - 2005 : 6,3% - 2005 : 2,4% - 2005 : 18,2% - 2000 : 9% - 2006 : 73,8% 	<ul style="list-style-type: none"> - 2000-2005 : -22% 2002-2005 : -4% - 2000-2005 : - 3% - 2002-2005 : stable - 2000-2005 : stable - 2002-2005 : +7% - 2000-2005 : stable - 2002-2005 : +14% - 2000-2005 : -6% - 2002-2005 : +12% - 1997-2000 : stable - 2001-2006 : +42% 	- Baisse d'un tiers en 5 ans
Lutter contre le cumul des difficultés	- taux de difficultés de conditions de vie	- 2006 : 12,7%	<ul style="list-style-type: none"> - 2001-2006 : -19% - 2004-2006 : -14% 	
Lutter contre la pauvreté des enfants	<ul style="list-style-type: none"> - taux de pauvreté ancré dans le temps des moins de 18 ans - taux de pauvreté des moins de 18 ans au seuil de 60% <ul style="list-style-type: none"> - écart entre la proportion d'adolescents ayant au moins deux dents cariées non soignées selon les catégories sociales 	<ul style="list-style-type: none"> - 2005 : 15,5% - 2005 : 15,5% - 2004 : + 4 pts 	<ul style="list-style-type: none"> - 2002-2005 : - 2% - 2000-2005 : - 5% - 2002-2005 : + 3% -(nouvel indicateur) 	
Lutter contre la pauvreté des personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> - taux de pauvreté ancré dans le temps des 65 ans et plus - taux de pauvreté des 65 ans et plus au seuil de 60% du revenu médian 	<ul style="list-style-type: none"> - 2005 : 9,1% - 2005 : 9,1% 	<ul style="list-style-type: none"> - 2002-2005 : - 19% -2000-2005 : - 14% - 2002-2005 : - 11% 	
Améliorer la qualité de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - taux de travailleurs pauvres <ul style="list-style-type: none"> - part des personnes à temps partiel subi - nombre moyen de semaines rémunérées dans l'année 	<ul style="list-style-type: none"> - 2005 : 6,4% - 2006 : 28,9% - 2005 : 42,1% 	<ul style="list-style-type: none"> - 2003-2005 : +21% - 2004-2006 : stable - 2000-2005 : stable 	
Favoriser l'accès à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - proportion de personnes vivant dans un ménage sans actif occupé <ul style="list-style-type: none"> - taux d'emploi standardisé des 55-59 ans - taux d'emploi standardisé des 60-64 ans - part de jeunes ni en emploi ni en formation - taux d'activité des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - 2006 : 9,5% - 2007 : 59,2% - 2007 : 17,9% - 2006 : 14,5% - 2006 : 64,9% 	<ul style="list-style-type: none"> - 2002-2006 : stable - 2003-2007 : + 5% -2003-2007 : + 12% - 2003-2006 : + 9% - 2001-2006 : +2% 	

Catégorie de l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Dernière valeur connue	Dernière tendance d'évolution connue	Cible à atteindre
Favoriser l'accès et le maintien dans le logement	- part des demandes de logement social non satisfaites après un an - taux d'effort des personnes en situation de pauvreté	- 2006 : 45,8% - 2006 : 24,6%	- 1996-2002 : -5% - 2002-2006 : +14%	
Favoriser l'accès à l'éducation et à la formation	- taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études - écart du taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études selon les catégories sociales - part d'élèves de CM2 maîtrisant les connaissances de base - part des jeunes en difficulté de lecture - indicateur d'accès à la formation continue	- 2006 : 13,1% - 2006 : + 13 points - 2007 : 88,5% - 2006 : 11,7% <i>en cours de construction</i>	- 2001-2006 : -3% - 2003-2006 : +8% - (nouvel indicateur) - 2004-2006 : +6%	
Favoriser l'égalité d'accès aux soins	- écart du taux de renoncement aux soins pour des raisons financières des bénéficiaires de CMU-C et des bénéficiaires de complémentaire santé - taux d'effort des ménages du premier décile de revenu pour les dépenses de santé restant à leur charge après remboursement des organismes complémentaires - nombre de bilans de santé gratuits	- 2004 : + 6 points - 2004 : 3,5% <i>en cours de construction</i>	- 2000-2004 : -50% - nouvel indicateur	
Lutter contre le surendettement	- nombre de ménages surendettés - part des redépôts	- 2006 : 157 950 - 2007 : 38%	- 2002-2006 : +33% - 2001-2007 : +25%	

Guide de lecture : Les indicateurs sont classés en dix catégories qui renvoient aux objectifs recherchés. Les 15 indicateurs principaux apparaissent en caractère gras ; les autres sont des indicateurs complémentaires. Ils sont assortis des derniers chiffres connus (en effectif ou en taux) et des tendances récentes d'évolution, pour aider à fixer la cible à atteindre.

**FICHES DETAILLEES
PRESENTANT LES INDICATEURS
DU TABLEAU DE BORD**

1) Le taux de pauvreté ancré dans le temps

OBJECTIF : Lutter contre la pauvreté monétaire et les inégalités

Définition

Le seuil de pauvreté est calculé pour l'année 2006, avec la définition habituelle à 60% du revenu médian de l'ensemble des personnes domiciliées en France. Ce seuil est conservé pour les cinq ans qui suivent, en prenant en compte l'inflation⁴.

Le taux de pauvreté ancré dans le temps fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale retenus au plan européen.

Source

Enquête Revenus Fiscaux de l'INSEE-DGI. Ces taux sont disponibles 15 à 18 mois après la fin de l'année considérée (ce délai est justifié par le recoupement avec les données fiscales, qui ne sont disponibles que l'année suivante).

A partir de 2006, l'INSEE change le mode de calcul de la pauvreté monétaire afin de mieux prendre en compte les revenus du patrimoine ainsi que les prestations sociales versées par les CAF et les MSA. L'INSEE appliquera aussi, par rétropolation, ce mode de calcul à l'enquête ERF 2005. Ce changement méthodologique entraîne une rupture de série. La période observée 2006-2012, sera entièrement placée sous le nouveau mode de calcul.

Evolution de l'indicateur par le passé

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Taux de pauvreté monétaire 60% du revenu médian	13,4%	12,8%	12,3%	12,7%	12,4%	12,2%* 12,0%	12,0%	11,7%	12,1%
Taux de pauvreté monétaire ancrée dans le temps t-3	-	-	10,7%	10,1%	9,8%	9,8%* 9,7%	10,3%	10,9%	11,5%
Taux de pauvreté monétaire ancrée dans le temps t-5	-	-	-	-	9,0%	8,1%* 8,2%	9%	9,5%	9,7%

* changement de série, les données 2002 ont été recalculées en s'appuyant sur le résultat annuel du recensement de la population

Sources : Enquêtes revenus fiscaux

	1997-2002	1998-2003	1999-2004	2000-2005	2001-2006	2002-2007
Evolution du taux de pauvreté relatif	-9%	- 5%	- 3%	- 3%	Non connu	Non connu
Evolution du taux de pauvreté ancré dans le temps t-5	- 40%	- 28%	- 23%	-22%	Non connu	Non connu
	1997-2000	1998-2001	1999-2002	2000-2003	2001-2004	2002-2005
Evolution du taux de pauvreté ancré dans le temps t-3	- 24%	-23%	-20%	-18%	-11%	-4%

⁴ Actuellement, le seuil est actualisé en appliquant l'indice général des prix hors tabac. Il peut être calculé pour l'ensemble de la population ou par tranche de revenus.

Le taux de pauvreté ancré dans le temps a baissé de 40% entre 1997 et 2002. Sur la même période, le taux de pauvreté relatif a lui-même baissé de presque 10%. La forte baisse du taux de pauvreté ancré dans le temps dans cette période est également liée à une forte hausse des salaires entre 1997 et 1999 (+3,4% en euros constants en 3 ans). Une telle hausse ne s'était pas produite depuis le milieu des années 80 et ne s'est plus reproduite depuis (la progression des salaires en euros constants est même quasi nulle depuis 2003).

La quasi-stagnation du taux de pauvreté dans le temps entre 2002 et 2005 laisse supposer une faible évolution du taux de pauvreté ancré dans le temps sur 2002-2007. Une baisse de plus d'un tiers sur 2007-2012 serait donc un renversement de tendance.

2) L'intensité de la pauvreté

OBJECTIF : Lutter contre la pauvreté monétaire et les inégalités

Définition

L'intensité de la pauvreté permet d'appréhender la répartition des revenus des personnes pauvres. Elle mesure l'écart entre le seuil de pauvreté et le revenu médian des personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire, rapporté au seuil de pauvreté. Plus ce chiffre est important, plus le revenu médian de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté.

L'intensité de la pauvreté fait partie des 11 indicateurs de l'ONPES ainsi que des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens.

Source

Enquête Revenus Fiscaux, INSEE-DGI.

A partir de 2006, l'INSEE change le mode de calcul de la pauvreté monétaire afin de mieux prendre en compte les revenus du patrimoine ainsi que les prestations sociales versées par les CAF et les MSA.

Evolution de l'indicateur par le passé

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Intensité de la pauvreté	17,3	17,2	17,2	17,1	16,5	16,2* 16,3	17,7	18,0	18,2

Sources : Enquêtes revenus fiscaux

* rupture de série

Entre 1997 et 2002, l'intensité de la pauvreté a plutôt diminué (baisse de plus de 5% en 5 ans). Depuis 2002, elle augmente. La hausse a été de plus de 10% entre 2002 et 2005.

Indicateurs complémentaires

2-1) Le taux de persistance de la pauvreté

Définition : Le taux de persistance de la pauvreté mesure la proportion de ménages dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté à 60% dans l'année courante et pendant au moins 2 années sur les 3 années précédentes.

Parmi les 11 indicateurs de l'ONPES, figure un indicateur de même nature, qui porte sur les bénéficiaires du RMI. Compte tenu du projet de réforme des minima sociaux prévu pour la période observée, aucun indicateur s'appuyant sur cette catégorie n'a été retenu dans le tableau de bord.

Source : SILC-SRCV

Cet indicateur ne peut être calculé qu'à partir d'un panel, qui interroge les mêmes personnes à intervalle régulier. Les seules données actuellement disponibles proviennent du dispositif européen SILC-SRCV. Il a été mis en place en 2004, prenant la suite du panel européen entre 1994 et 2001. Il s'appuie sur une collecte annuelle d'informations et un suivi des individus en panel sur 9 années (jusqu'en 2012). Les données disponibles à ce jour portent sur les collectes 2004 et 2005 et

concernent donc les revenus des années 2003 et 2004 ; Elles ne permettent pas encore de calculer le taux de persistance de la pauvreté (il faut 4 années successives).

Evolution de l'indicateur par le passé

	1997	1998	1999	2000	2001*	2002	2003	2004	2005	2006
Taux de persistance de la pauvreté	9	8	9	9	-	-	-	-	-	-

Source : panel européen - SILC-SRCV

* Les données s'arrêtent en 2000 car la vague de 2001 du panel européen portait sur les revenus de 2000.

2-2) La part des dépenses préengagées dans le revenu courant des ménages des deux premiers déciles de niveau de vie

OBJECTIF : Lutter contre la pauvreté monétaire et les inégalités

Définition : la part des dépenses préengagées dans le revenu courant des ménages des deux déciles de niveau de vie les plus bas est la part des dépenses à caractère contractuel, non renégociables à court terme, dans le revenu avant impôt. Sont considérées comme préengagées les dépenses à caractère contractuel, réglées en début de mois avant tout arbitrage en matière de dépenses courantes. Sont concernés les dépenses courantes de logement (loyer, chauffage, charges, etc.), qui font généralement l'objet d'un bail ou d'un contrat d'abonnement ; les primes d'assurances, à caractère obligatoire et qu'il n'est pas possible de renégocier ou de résilier à court terme ; les impôts ; les remboursements de crédits (immobiliers ou à la consommation)

Sont exclues du champ des dépenses préengagées d'autres dépenses, qui peuvent être incompressibles, sans être pour autant contractuelles: les dépenses liées à la nécessité de se déplacer (transport collectif, carburants, réparations de véhicules) ou les dépenses d'alimentation qui revêtent un caractère « vital ».

Source : enquêtes Budget de Famille (2001, 2006), INSEE. Actuellement, cet indicateur n'est disponible que tous les cinq ans. Le rapport Quinet sur la mesure du pouvoir d'achat encourage la statistique publique à distinguer par catégories de ménages et fractiles le compte des ménages au sens des comptes nationaux. Si cette préconisation peut être appliquée, cet indicateur pourra être renseigné annuellement avec une précision accrue.

Evolution de l'indicateur par le passé

	2001	2006
Dépenses courantes liées au logement (en %)	30,6	43,9
Dépenses d'assurance (en %)	9,2	15
Impôts	5,6	6,3
Remboursements d'emprunts (en %)	6,6	8,7
Ensemble des dépenses préengagées (en %)	52,1	73,8

Sources : enquêtes budget de famille

Les dépenses préengagées représentent plus de la moitié du revenu courant des ménages du 1^{er} quintile en 2001, et les trois-quarts en 2006 : la part des dépenses préengagées dans le revenu courant de ces ménages à donc augmenté de plus de 40% au cours de cette période. Cette progression résulte d'évolution contrastées selon les postes : les dépenses d'assurance ont progressé de 63%, les dépenses liées au logement de 43%, les remboursements d'emprunt de 32% et les impôts de 12,5%. Sur la même période, la part des dépenses préengagées des autres quintiles n'a pas évolué.

3) Le taux de pauvreté relatif

OBJECTIF : Lutter contre la pauvreté monétaire et les inégalités

Définition

Cet indicateur est défini comme la proportion d'individus ayant un niveau de vie inférieur à un montant donné, dit seuil de pauvreté. Ce seuil de pauvreté est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie (la moitié de la population a un niveau de vie supérieur à la médiane, l'autre moitié a un niveau de vie inférieur), définissant ainsi une notion de pauvreté relative et de mesure d'inégalités de revenu.

Le seuil est fixé à 60% du revenu médian (seuil retenu par l'Union Européenne pour comparer la pauvreté monétaire relative entre les différents pays européens).

Le taux de pauvreté relatif fait partie des 11 indicateurs de l'ONPES ainsi que des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens.

Source

Enquête Revenus Fiscaux de l'INSEE

A partir de 2006, l'INSEE change le mode de calcul de la pauvreté monétaire afin de mieux prendre en compte les revenus du patrimoine ainsi que les prestations sociales versées par les CAF et la MSA.

Evolution de l'indicateur par le passé

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Taux de pauvreté monétaire 60% du revenu médian (en %)	13,4	12,8	12,3	12,7	12,4	12,2* 12,0	12,0	11,7	12,1

Sources : Enquêtes revenus fiscaux

* rupture de série

Après avoir régulièrement baissé jusqu'en 2002, le taux de pauvreté monétaire à 60 % du revenu médian s'est depuis stabilisé autour de 12 %.

Indicateurs complémentaires :

3-1) Le taux de pauvreté relatif aux seuils de 50% et de 40% du revenu médian

Le taux de pauvreté relatif peut être suivi avec un seuil correspondant à 50% et à 40% du revenu médian, de manière à s'assurer que les plus pauvres voient leur situation évoluer dans le même sens.

Evolution de l'indicateur par le passé

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Taux de pauvreté monétaire 50 % du revenu médian (en %)	6,4	6,5	6,1	6,0* 5,9	6,3	6,2	6,3
Taux de pauvreté monétaire 40% du revenu médian (en %)	2,3	2,4	2,3	2,1* 2,1	2,1	2,2	2,4

Après avoir régulièrement baissé jusqu'en 2002, le taux de pauvreté à 50 % a de nouveau augmenté en 2003, puis s'est stabilisé autour de 6,3. Le taux de pauvreté à 40% est plutôt stable.

4) Le taux de difficultés de conditions de vie

OBJECTIF : Lutter contre le cumul des difficultés

Définition

L'indicateur synthétique de difficultés matérielles consiste à cumuler, pour chaque ménage, le nombre de difficultés sur les vingt-sept retenues qui couvrent les contraintes budgétaires, les retards de paiement, les restrictions de consommation, les difficultés de logement. On considère conventionnellement comme « taux de pauvreté de conditions de vie » la proportion de ménages subissant au moins huit carences ou difficultés parmi les vingt-sept.

Les 27 indicateurs de difficultés de conditions de vie :

- les contraintes budgétaires :
 - part du remboursement sur le revenu supérieure à un tiers
 - découverts bancaires (très souvent)
 - couverture des dépenses par le revenu difficile
 - aucun placement financier
 - recours aux économies
 - opinion sur le niveau de vie : « c'est difficile, il faut s'endetter pour y arriver »
- les retards de paiement :
 - factures (électricité, gaz, téléphone...)
 - loyers et charges
 - versements d'impôts
- les restrictions de consommation : les moyens financiers ne permettent pas de :
 - maintenir le logement à bonne température
 - payer une semaine de vacances une fois par an
 - remplacer les meubles
 - acheter des vêtements neufs
 - manger de la viande tous les deux jours
 - recevoir des cadeaux
 - offrir des cadeaux
 - posséder deux paires de chaussures
 - absence de repas complet pendant au moins une journée au cours des deux dernières semaines
- le logement :
 - nombre de pièces inférieur au nombre de personnes
 - absence de salle de bain à l'intérieur du logement
 - absence de toilettes à l'intérieur du logement
 - absence d'eau chaude
 - absence de système de chauffage
 - logement trop petit
 - logement difficile à chauffer
 - logement humide
 - logement bruyant

Le taux de difficultés de conditions de vie fait partie des 11 indicateurs de l'ONPES. C'est un indicateur thématique d'inclusion sociale (destiné à compléter les indicateurs transversaux) retenu au plan européen.

Source

Jusqu'en 2004, l'indicateur était calculé à partir de l'Enquête Permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV). Depuis cette date, il est calculé à partir du dispositif européen SILC-SRCV (Statistics on Income and Living Conditions – statistiques sur les ressources et les conditions de vie).

Evolution de l'indicateur par le passé

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taux de difficultés de conditions de vie	13,1	12,0	11,9	12,1	11,6	11,9	11,4	10,6/ 14,7*	13,3	12,7

Sources : EPCV – SRCV-SILC

* rupture de série (passage de EPCV à SRCV-SILC)

Entre 1997 et 2004, le taux de pauvreté en conditions de vie a diminué de près de 20 %. Depuis 2004, il continue à baisser.

5) Le taux de pauvreté des moins de 18 ans ancré dans le temps

OBJECTIF : Lutter contre la pauvreté des enfants

Définition

Pour calculer cet indicateur, on mesure à la date t la proportion d'enfants de moins de 18 ans qui vivent dans des familles dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté fixé à 60% du revenu médian. Ce seuil est conservé pour les cinq ans qui suivent, en prenant en compte l'inflation. A la date t+5, on mesure la proportion d'enfants qui vivent dans des ménages sous le seuil de pauvreté ainsi calculé.

Cet indicateur fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens

Source

Enquête revenus fiscaux de l'INSEE

Evolution de l'indicateur par le passé

	2002 *	2003	2004	2005
taux de pauvreté monétaire	15,1	15,8	15,1	15,5
taux ancré dans le temps t-3	12,0	13,7	14,1	14,8
taux ancré dans le temps t-5	10,0	12,0	12,0	12,4

Source : ERF 1997 à 2005, Insee-DGI, * ERF 2002 réropolée (cohérente avec les années 2003 à 2005)

Champ : individus des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul

6) Le taux de pauvreté relatif des moins de 18 ans au seuil de 60% du revenu médian

OBJECTIF : Lutter contre la pauvreté des enfants

Définition

Cet indicateur est défini comme la proportion d'enfants de moins de 18 ans qui appartiennent à des familles dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté monétaire. Le seuil est fixé à 60% du revenu médian (seuil retenu par l'Union Européenne pour comparer la pauvreté monétaire relative entre les différents pays européens).

Il fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens

Source

Enquête Revenus Fiscaux de l'INSEE

Evolution de l'indicateur par le passé

(en %)	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Taux de pauvreté monétaire à 60% du revenu médian des moins de 18 ans	16,5	16,6	15,7	15,4	16,3	16,2	15,1* 15,1	15,8	15,1	15,5

* rupture de série

Après avoir baissé de près de 10% entre 1996 et 2002, le taux de pauvreté des moins de 18 ans fluctue autour de 15,5% depuis 2002.

Indicateurs complémentaires

6-1) L'écart entre la proportion d'adolescents ayant au moins deux dents cariées non soignées parmi les enfants d'ouvriers et employés et les enfants de catégories intermédiaires et supérieures

Définition : Cet indicateur reflète les inégalités de santé bucco-dentaire des adolescents des classes de 3^{ème}. Il mesure l'écart entre la proportion d'adolescents qui ont au moins deux dents cariées non soignées parmi les enfants d'ouvriers et employés et parmi les enfants de catégories intermédiaires et supérieures.

Source : Enquête du cycle triennal auprès des élèves des classes de 3^{ème}, DREES-DGS-DESCO-DEPP

Evolution de l'indicateur par le passé

	Année scolaire 2003-2004
Pourcentage d'adolescents avec au moins 2 dents cariées non soignées avec un père:	
Ouvrier ou employé (1)	5,9
Cadre ou membre des professions intermédiaires (2)	1,85
Ecart entre les catégories (1) et (2)	4,05

7) Le taux de pauvreté des retraités et des inactifs de 65 ans et plus ancré dans le temps

OBJECTIF : Lutter contre la pauvreté des personnes âgées

Définition

Pour calculer cet indicateur, on mesure à la date t la proportion de personnes âgées retraitées et inactives de 65 ans et plus qui appartiennent à des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté fixé à 60% du revenu médian. Ce seuil est conservé pour les cinq ans qui suivent, en prenant en compte l'inflation. A la date $t+5$, on mesure la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus qui vivent dans des ménages sous le seuil de pauvreté ainsi calculé.

Cet indicateur fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens.

Source

Enquête revenus fiscaux de l'INSEE

Evolution de l'indicateur par le passé

	2002 *	2003	2004	2005
taux de pauvreté monétaire	10,2	9,0	8,7	9,1
taux ancré dans le temps t-3	7,5	7,2	7,8	8,3
taux ancré dans le temps t-5	6,0	5,8	6,4	6,5

Source : ERF 1997 à 2005, Insee-DGI, * ERF 2002 réropolée (cohérente avec les années 2003 à 2005)

Champ : individus des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul

8) Le taux de pauvreté relatif des retraités et inactifs de 65 ans et plus au seuil de 60% du revenu médian

OBJECTIF : Lutter contre la pauvreté des personnes âgées

Définition

Cet indicateur est défini comme la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, retraitées ou inactives, qui vivent dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté monétaire. Le seuil est fixé à 60% du revenu médian (seuil retenu par l'Union Européenne pour comparer la pauvreté monétaire relative entre les différents pays européens).

Il fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens.

Source

Enquête Revenus Fiscaux de l'INSEE

Evolution de l'indicateur par le passé

(en %)	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Taux de pauvreté monétaire à 60% du revenu médian des 65 ans et plus	10,3	9,8	9,8	10,0	10,6	9,9	10,7* 10,2	9,0	8,7	9,1

* rupture de série

Champ : individus des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul

Le taux de pauvreté des 65 ans et plus a augmenté de presque 4% entre 1996 et 2002, essentiellement en fin de période. Entre 2002 et 2005, il a diminué de 11%.

9) Le taux de travailleurs pauvres

OBJECTIF : Améliorer la qualité de l'emploi

Définition

Le taux de pauvreté de la population en emploi est défini comme la proportion de travailleurs pauvres parmi l'ensemble de la population active occupée.

La définition des travailleurs pauvres fait intervenir deux critères : le premier est relatif au niveau de vie des personnes, le second à leur activité. Est identifiée comme travailleur toute personne ayant été en emploi pendant au moins 7 mois sur les 12 mois de la période de référence. Cette définition correspond à la définition européenne et est reprise dans le dernier rapport de l'ONPES. Les travailleurs pauvres sont donc les individus en emploi au moins 7 mois sur 12 qui appartiennent à des ménages dont le niveau de vie est inférieur à 60% du revenu médian.

Le taux de travailleurs pauvres fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens et des 11 indicateurs de l'ONPES.

Source

Enquête SRCV-SILC

Evolution de l'indicateur sur le passé

	2003	2004	2005*
Nombre de travailleurs pauvres (en millions)	1,22	1,43	1,53
Taux de travailleurs pauvres (en %)	5,3	6,1	6,4

* données provisoires

Le taux de travailleurs pauvres a augmenté de 21% entre 2003 et 2005.

L'année 2003 est celle du lancement de SILC, ce qui peut introduire des instabilités entre 2003 et 2004.

Indicateurs complémentaires

9-1) Part des personnes à temps partiel subi

Définition : part des personnes en sous-emploi parmi l'ensemble des personnes à temps partiel

Source : enquête Emploi en Continu, INSEE

Evolution de l'indicateur par le passé

	2004	2005	2006
Part des personnes à temps partiel subi (en %)	28,7	28,2	28,9
Part des personnes à temps partiel subi parmi les femmes (en %)	27,6	27,1	27,7
Part des personnes à temps partiel subi parmi les hommes (en %)	34,2	33,0	34,4

La part des personnes à temps partiel est relativement stable entre 2004 et 2006.

9-2) Nombre moyen de semaines rémunérées dans l'année

Définition : nombre moyen de semaines rémunérées dans l'année, sur l'ensemble des salariés ayant travaillé au moins quelques heures dans le secteur privé.

Source : DADS, donc disponible annuellement, mais avec de l'ordre de 18 mois de décalage avec l'année de référence.

Evolution par le passé

	2000	2005
Ensemble	43,0	42,1
Homme	44,0	43
Femme	41,8	41
Moins de 30 ans	35,0	34,3
De 30 à 45 ans	46,0	45,3
Pus de 45 ans	47,0	46,4

Source : DADS, exploitation au 1/25^{ème}

Champ : salariés du secteur privé

10) Proportion de personnes vivant dans un ménage sans actif occupé

OBJECTIF : Favoriser l'accès à l'emploi

Définition

C'est la part des personnes qui vivent dans un ménage où aucun actif n'est occupé parmi l'ensemble des ménages ordinaires comportant au moins une personne de 18 ans ou plus non étudiante et non retraitée.

La proportion de personnes vivant dans des ménages sans emploi fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens.

Source

Enquête Emploi en Continu, INSEE

Evolution de l'indicateur par le passé

	2002	2003	2004	2005	2006*
Ensemble (en %)	9,2	9,4	9,5	9,5	9,5
Moins de 18 ans (en %)	8,4	10,5	10,8	10,7	10,9
18-59 ans (en %)	9,6	10,3	10,3	10,4	10,4

* données provisoires

Cet indicateur est relativement stable depuis 2002. Au contraire, la proportion d'enfants qui vivent dans des ménages sans emploi a augmenté de près de 30 % sur la période ; la hausse a été la plus forte en début de période.

2002 est l'année de lancement de l'EEC, ce qui peut expliquer certaines discontinuités entre 2002 et 2003.

Indicateurs complémentaires

10-1) Taux d'emploi standardisé des 55-59 ans et des 60-64 ans

Définition : Le taux d'emploi des 55-59 ans est la part des actifs occupés âgés de 55-59 ans par rapport à l'ensemble de la population totale du même âge. Cet indicateur fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens. Toutefois, afin de neutraliser les effets démographiques liés au vieillissement de la population, l'INSEE recommande de suivre l'espérance du taux d'emploi des 55-59 ans, c'est-à-dire la moyenne des taux d'emploi par âge détaillé des 55-59 ans

Source : enquête emploi, INSEE

Evolution de l'indicateur par le passé

Taux d'emploi standardisés en moyenne annuelle					En %
	2003	2004	2005	2006	2007
55-59 ans	56,2	56,6	57,9	58,2	59,2
hommes	62,2	61,6	62,3	62,2	63,3
femmes	50,4	51,8	53,6	54,4	55,4
60-64 ans	16	16,1	16,4	16,7	17,9
hommes	17,4	17,5	17,3	17,5	18,7
femmes	14,8	14,7	15,5	15,9	17,1

Note : les taux d'emploi standardisés sont les moyennes des taux d'emploi par âge fin. L'âge est l'âge atteint à la fin de l'année.

Champ : France métropolitaine, population des ménages (hors collectivités, sans-abris et personnes mobiles)

Source: Insee, enquêtes Emploi

Les taux d'emploi des 55-59 ans et des 60-64 ans augmentent régulièrement depuis 2003 (respectivement +5,3% et +11,8% entre 2003 et 2007). Ce sont surtout les femmes qui ont vu leur taux d'emploi augmenter (respectivement +10% et +15,5% entre 2003 et 2007).

10-2) Part de jeunes ni en emploi ni en formation

Définition : Cet indicateur mesure la part des jeunes de 16-25 ans qui ne sont ni en emploi, au sens du BIT, ni en formation (élèves, étudiants, stagiaires en formation). La population active occupée comprend les personnes ayant travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale.

Source : enquêtes Emploi (annuelles 2000-2002, en continu 2002-2005), INSEE

Evolution de l'indicateur par le passé

Année	population totale	population sans emploi ni formation	%
2000	7 523 261	831 244	11,0
2001	7 495 513	791 837	10,6
2002	7 593 568	859 304	11,3
2003*	7 540 525	994 785	13,2
2004	7 594 756	1 043 323	13,7
2005	7 652 061	1 078 901	14,1
2006	7 568 325	1 100 370	14,5

Champ : population des 16 à 25 ans vivant en ménages ordinaires

Source : Insee, enquêtes emploi annuelles 2000-2002

Enquêtes Emploi du 1^{er} trimestre 2003 au 4^{ème} trimestre 2006

Lecture : en moyenne annuelle en 2006, 14,5 % des jeunes de 16 à 25 ans ne sont ni en emploi au sens du BIT, ni en formation.

* rupture de série liée au changement de méthodologie dans l'enquête emploi

La part de jeunes ni emploi ni en formation a tendance à augmenter depuis 2003 (+9% jusqu'en 2006).

10-3) Taux d'activité des femmes

Définition : Cet indicateur mesure la part des femmes de 15-64 ans qui sont soit en emploi, soit au chômage, parmi l'ensemble des femmes de cette tranche d'âge.

Cet indicateur fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens.

Source : enquêtes Emploi, INSEE

Evolution de l'indicateur par le passé :

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taux d'activité des femmes (en %)	61,6	62,1	61,8	62,4	63	63,2	63,4	63,8	64,1	64,4	64,7	64,8

Le taux d'activité des femmes a augmenté de 5% entre 1995 et 2005.

11) La part des demandes de logement social non satisfaites après un an

OBJECTIF : Favoriser l'accès et le maintien dans le logement

Définition

Cet indicateur est égal à la proportion de ménages qui se déclarent inscrits sur des fichiers d'organismes d'HLM et dont la demande n'a pas été satisfaite au bout d'un an.

Il fait partie des 11 indicateurs de l'ONPES.

Source : enquêtes Logement (1996, 2002, 2006), INSEE. La prochaine enquête Logement sera réalisée en 2011.

Evolution de l'indicateur par le passé

	1996	2002	2006
Part des demandes de logement social non satisfaites après un an (en %)	35,3	33,6	45,8*

Source : enquêtes logement

** rupture de série suite à une modification du questionnaire*

La part des demandes de logement social non satisfaites a baissé de 5% entre 1996 et 2002. En 2006, elle s'élève à 45,8%. Toutefois, il n'est pas possible de calculer un taux d'évolution de l'indicateur entre 2002 et 2006 dans la mesure où le questionnaire a changé entre les deux vagues.

12) Le taux d'effort en matière de logement des personnes en situation de pauvreté

OBJECTIF : Favoriser l'accès et le maintien dans le logement

Définition

Le taux d'effort est égal au rapport entre la dépense en logement d'un ménage et son revenu. Le taux d'effort est dit « net » quand l'aide au logement est défalquée de la dépense de logement. La dépense en logement peut inclure ou non les charges (charge financière simple ou totale). Le revenu inclut les revenus d'activité professionnelle salariée ou non-salariée, les revenus de remplacements (indemnités maladie et chômage), les retraites et préretraites, les prestations sociales et familiales, et les revenus du patrimoine financier.

Source

L'enquête logement n'est réalisée que tous les 4 ou 5 ans.

Pour disposer d'un indicateur annuel, il faut utiliser le fichier FILEAS, de la CNAF. Le taux d'effort ne porte que sur les bénéficiaires d'une allocation logement.

Evolution de l'indicateur par le passé

	2002	2003	2004	2005	2006
Taux d'effort (en %)	21,6	22,7	22,9	23,7	24,6

Le taux d'effort a augmenté de 14% entre 2002 et 2006.

13) Le taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études

OBJECTIF : Favoriser l'accès à l'éducation et à la formation

Définition

Le taux de sortants à faible niveau d'études correspond à la part de jeunes de 18-24 ans qui ne poursuivent pas d'études ni de formation et qui n'ont ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat.

L'indicateur en population générale fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens et des 11 indicateurs de l'ONPES.

Source

Enquête Emploi de l'INSEE, enquête communautaire sur les sources de travail

Evolution de l'indicateur par le passé

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taux de sortants à faible niveau d'études	15,4	15,2	14,1	14,9	14,7	13,3	13,5	13,4	12,7	13,4	12,6	13,1

Le taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études a reculé de 18% entre 1995 et 2006.

Indicateurs complémentaires

13-1) Ecart entre le taux d'enfants de ménages ouvriers et employés et le taux d'enfants de ménages de catégories intermédiaires et supérieures sortant à faible niveau d'études du système scolaire

	2003	2004	2005	2006
Taux d'enfants de ménages ouvriers et employés sortant précoce du système scolaire	23	23	23	23
Taux d'enfants de ménages de catégories intermédiaires et supérieures sortant précoce du système scolaire	11	11	10	10
Ecart entre les deux catégories	12	12	13	13

Le différentiel s'est légèrement accru entre les deux catégories, signe que l'amélioration générale de la qualification des jeunes ne profite pas aux plus modestes, avec le risque d'entraîner une reproduction des situations de pauvreté par la suite.

13-2) Difficultés scolaires en classe de CM2

Définition : on mesure en fin d'école primaire l'acquisition des compétences de base en français et en mathématiques. La définition des compétences de base a été élaborée en référence aux programmes, dans la perspective du socle commun de connaissance et de compétences.

Source : enquête auprès de 8000 élèves de CM2 – ministère de l'éducation nationale

Evolution par le passé :

En 2007, 86% des élèves de CM2 maîtrisent les savoirs de base en français. La proportion est de 91% en mathématiques.

13-3) Part des jeunes en difficulté de lecture

Définition : C'est la part des jeunes présentant des difficultés sévères en lecture ou de très faibles capacités de lecture parmi l'ensemble des jeunes de 17 ans convoqués à la journée d'appel à la préparation de la défense (JAPD).

Source : ministère de la défense - DSN, MEN-MESR-DEPP

Evolution de l'indicateur par le passé

	2004	2005	2006
Part des jeunes présentant des difficultés sévères en lecture (en %)	4,4	4,3	4,8
Part des jeunes ayant de très faibles capacités en lecture (en %)	6,6	6,6	6,9
Ensemble	11,0	10,9	11,7

La part des jeunes en difficulté de lecture a augmenté, dans l'ensemble, de plus de 6% entre 2004 et 2006. La part des jeunes présentant des difficultés sévères a augmenté plus rapidement que celle des jeunes ayant de faibles capacités de lecture.

13-4) Indicateur d'accès à la formation continue

Indicateur en construction (INSEE-DARES). Les données seront disponibles courant 2008.

14) Ecart du taux de renoncement aux soins pour des raisons financières des bénéficiaires de CMU-C et des bénéficiaires de complémentaire santé

OBJECTIF : Favoriser l'égalité d'accès aux soins

Définition

Cet indicateur mesure la différence entre le taux de renoncement aux soins au cours des douze derniers mois déclaré par les bénéficiaires de CMU-C et celui déclaré par les bénéficiaires d'une complémentaire santé. Une baisse de l'indicateur s'interprète donc comme une baisse des inégalités sociales de renoncement aux soins.

Source

Enquêtes SPS de l'IRDES (2000, 2002, 2004). Cet indicateur n'est disponible que tous les deux ans. Une légère modification du questionnaire entre les enquêtes 2002 et 2004 rend difficilement interprétable l'évolution du renoncement aux soins des bénéficiaires de CMU-C et des bénéficiaires de complémentaire santé entre ces deux dates. En revanche, l'indicateur choisi, qui est l'écart de renoncement aux soins, est peu sensible à l'évolution de la question entre les deux dates.

Evolution de l'indicateur par le passé

	2000	2002	2004
Renoncement des personnes bénéficiant de la CMU-C (en %)	26,2	16,1*	17,9
Renoncement des personnes bénéficiant d'une couverture privée (en %)	14,1	9,7*	11,9
Ecart de renoncement (en %)	12,1	6,4*	6

**légère modification du questionnaire entre les enquêtes 2002 et 2004*

L'écart de renoncement aux soins entre les deux catégories de la population a diminué de près de moitié entre 2000 et 2002. Cette baisse importante de l'indicateur tient en partie au fait que l'année 2000 est l'année d'entrée en vigueur de la CMU-C. L'indicateur étant mesuré sur les douze derniers mois, des personnes ont certainement du renoncer à des soins avant d'être effectivement couvertes par la CMU-C. Ce constat explique partiellement le niveau élevé de renoncement aux soins en 2000 pour cette population.

A partir de 2002, l'indicateur s'est stabilisé autour de 6%.

Indicateurs complémentaires

14-1) Taux d'effort des ménages du premier décile de revenu pour les dépenses de santé restant à leur charge après remboursement des organismes complémentaires

Définition : Cet indicateur fait le pendant du taux d'effort pour le logement. Ce taux d'effort rapport le reste à charge moyen (ticket modérateur, dépassements) des ménages après remboursement des organismes complémentaires à leur revenu moyen par unité de consommation. Il est calculé pour les ménages appartenant au premier décile de revenu par unité de consommation. Le reste à charge comprend les dépenses hospitalières et ambulatoires.

Source : Appariement de l'échantillon EPAS et de l'enquête SPS. Cet indicateur n'est disponible que tous les deux ans. Le revenu moyen des ménages auquel est rapporté le reste à charge moyen est issu de l'enquête revenus fiscaux.

Evolution de l'indicateur par le passé

Cet indicateur a été calculé pour la première fois sur l'enquête de 2004. La valeur pour l'enquête de 2006 devrait être bientôt disponible.

En 2004 : 3,5%

14-2) Nombre de bilans de santé gratuits

En cours de construction

15) Nombre de ménages surendettés

OBJECTIF : Lutter contre le surendettement

Définition

Le surendettement est défini comme un niveau d'endettement manifestement excessif au regard des capacités de remboursement des ménages considérés. Le nombre de ménages surendettés est connu grâce au nombre de dossiers déclarés recevables par les commissions du surendettement de la Banque de France.

Source

Banque de France

Evolution de l'indicateur par le passé

	2002*	2003*	2004	2005	2006	2007
Nombre de dossiers déposés	145 348	165 493	188 176	182 330	184 866	182 855
Dont dossiers recevables	118 533	144 231	153 185	155 946	157 950	

Entre 2002 et 2006, le nombre de dossiers déclarés éligibles aux procédures légales de traitement du surendettement a augmenté de 33%.

Objectif sur l'évolution de cet indicateur entre 2007 et 2012 : à fixer

Indicateur complémentaire

15-1) Part des redépôts

Définition : Part des dossiers redéposés parmi l'ensemble des dossiers déposés une année donnée à la commission de surendettement de la Banque de France

Source : Banque de France

Evolution de l'indicateur par le passé

	2001*	2004*	2006**	2007**
Nombre de dossiers déposés	137 994	188 176	184 866	182 855
Dont redépôts	40 846	60 593	67 223	69 500
Part des redépôts (en %)	29,6	32,2	36,4	38

* enquête typologique 2001 et 2004 du surendettement (de janvier à janvier)

** baromètre du surendettement (de janvier à janvier)

La part des redépôts a augmenté de 25 % entre 2001 et 2007, laissant penser que le surendettement est de moins en moins un phénomène transitoire lié à un accident de parcours.